

Objet : élections consulaires 2021

Vienne, le 26 février 2021

Vous serez appelé à élire au mois de novembre 2021 vos représentants au sein de la CCI Nord Isère et de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes par voie électronique à distance. Vous recevrez à cet effet vos instruments de vote (*identifiants et code d'accès*) pour pouvoir élire sur la plate-forme de vote dédiée les membres de vos chambres de commerce et d'industrie, véritable porte-parole de vos préoccupations auprès des responsables politiques et économiques.

Pour l'heure, la première étape est l'élaboration des listes électorales. A cet effet je vous adresse un questionnaire avec les informations que nous détenons.

Par ce questionnaire, il vous est possible de :

- modifier l'électeur de droit ou désigner un représentant ou un mandataire au sein de votre entreprise et privilégier ainsi un électeur local,
- en fonction du nombre de salariés, faire inscrire en qualité de « représentants supplémentaires » des salariés de votre entreprise exerçant des fonctions précisées dans la notice qui suit. Ces désignations vous permettront au moment des élections de disposer de plusieurs voix.

Je compte sur vous et vous remercie par avance de l'intérêt que vous porterez à ces élections en nous retournant dès à présent ce questionnaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Président de la CCI Nord Isère

LE PRESENT IMPRIME DOIT ETRE RENVOYÉ A LA CCI NORD ISERE AU PLUS TARD LE **30 AVRIL 2021** A L'AIDE DE L'ENVELOPPE « T » CI-JOINTE OU PAR VOIE ELECTRONIQUE SOUS FORMAT PDF A L'ADRESSE SUIVANTE : elections@nord-isere.cci.fr

Pour tout renseignement contactez le service élections au **04 74 31 03 03** ou adressez-nous un e-mail à elections@nord-isere.cci.fr

SIREN

Si vous êtes le dirigeant de votre entreprise ⁽¹⁾, vous êtes normalement inscrit d'office sur la liste électorale constituée pour l'élection des membres des CCI (en cas de cogérance, un seul gérant est porté sur la liste électorale).

Informations importantes pour répondre au questionnaire : la mention de la **date de naissance** de chaque électeur est **obligatoire et indispensable** dans le cadre du vote électronique. **Chaque électeur désigné doit signer le questionnaire** dans le champ bleu prévu à cet effet. La mention d'une adresse mail nominative professionnelle ou personnelle ou d'un numéro de téléphone mobile personnel ou nominatif professionnel est **nécessaire si l'électeur souhaite recevoir ses identifiant et code d'accès par mail ou SMS pour voter** (champs en rouge).

IDENTIFICATION DE VOTRE ENTREPRISE		
Identification de l'entreprise	Données dont nous disposons	Corriger, modifier ou compléter ci-dessous
N° SIRET		
Dénomination ou raison sociale		
Enseigne / nom commercial		
Sigle		
Adresse complète		
Statut de l'établissement ⁽²⁾		
Forme juridique		
Code APE		
Activité ⁽³⁾		
Catégorie électorale ⁽⁴⁾		
Nombre de salariés à l'adresse ci-dessus		
Nombre de salariés dans la circonscription de la CCI		
Téléphone entreprise		
E-Mail entreprise		
Site web		

1. IDENTIFICATION DE L'ELECTEUR DE DROIT DE L'ENTREPRISE ET DU CONJOINT COLLABORATEUR DE L'ELECTEUR A TITRE PERSONNEL		
Identification de l'électeur de l'entreprise	Données dont nous disposons	Corriger, modifier ou compléter ci-dessous
Nom et prénom du responsable légal ⁽⁵⁾		
Fonction (obligatoire)		
Date de naissance (obligatoire)		
Email (voir mention en haut de la page 2)		
Téléphone		
Mobile (voir mention en haut de la page 2)		
Cocher la case si accord pour recevoir les instruments de vote par mail ou SMS plutôt que par courrier postal : <input type="checkbox"/>		Signature :
Nom et prénom du conjoint collaborateur mentionné au RCS ⁽⁶⁾		
Date de naissance (obligatoire)		
Email ou Mobile (voir mention en haut p.2)		
Cocher la case si accord pour recevoir les instruments de vote par mail ou SMS plutôt que par courrier postal : <input type="checkbox"/>		Signature :

2. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT OU D'UN MANDATAIRE ⁽⁷⁾				
Déclare pour être représentant ou mandataire au titre de mon entreprise				
Nom de naissance + nom d'usage	Prénom	Date de Naissance (obligatoire)	Email, Mobile (voir mention en haut de la page 2)	Fonction dans l'entreprise
Cocher la case si accord pour recevoir les instruments de vote par mail ou SMS plutôt que par courrier postal : <input type="checkbox"/>			Signature électeur mandataire :	

3. DESIGNATION D'ELECTEURS AU TITRE DES ETABLISSEMENTS SECONDAIRES OU COMPLEMENTAIRES ⁽⁸⁾				
ATTENTION ! À remplir par l'entreprise si vous souhaitez qu'un mandataire remplace l'électeur de droit identifié en cadre 1 :				
ETABLISSEMENT :		N° SIRET :		
CODE APE :		NOMBRE DE SALARIES :		
ADRESSE :				
Nom de naissance + nom d'usage ⁽⁹⁾	Prénom	Date de naissance	Email, Mobile (voir mention en haut de la page 2)	Fonction dans l'établissement
Cocher la case si accord pour recevoir les instruments de vote par mail ou SMS plutôt que par courrier postal : <input type="checkbox"/>				Signature électeur désigné :
ETABLISSEMENT :		N° SIRET :		
CODE APE :		NOMBRE DE SALARIES :		
ADRESSE :				
Nom de naissance + nom d'usage ⁽⁹⁾	Prénom	Date de naissance	Email, Mobile (voir mention en haut de la page 2)	Fonction dans l'établissement
Cocher la case si accord pour recevoir les instruments de vote par mail ou SMS plutôt que par courrier postal : <input type="checkbox"/>				Signature électeur désigné :

A dupliquer si le nombre d'établissements est supérieur à celui qui est fourni dans la présente rubrique.

4. INSCRIPTION DES ELECTEURS SUPPLEMENTAIRES POUR LES ELECTIONS DES MEMBRES DES CCI ⁽¹⁰⁾							
ATTENTION ! Si vous avez moins de 10 salariés ne pas remplir le tableau ci-dessous							
Votre effectif	Electeur supplémentaire par tranche	Nom de naissance, nom d'usage, prénom	Date de naissance (obligatoire)	SIRET et APE de l'établissement de l'électeur ⁽¹¹⁾	Fonction exercée + Email / Mobile (voir mention en haut de la page 2)	Signature des électeurs désignés	Cocher la case si accord pour recevoir les instruments de vote par mail ou SMS
1.) De 10 à 49 salariés = 1 électeur supplémentaire ⁽¹²⁾							<input type="checkbox"/>
2.) De 50 à 99 salariés = 1 deuxième électeur supplémentaire							<input type="checkbox"/>
De 100 à 999 salariés = 1 électeur supplémentaire par tranche de 100	3.) de 100 à 199						<input type="checkbox"/>
	4.) de 200 à 299						<input type="checkbox"/>
	5.) de 300 à 399						<input type="checkbox"/>
	6.) de 400 à 499						<input type="checkbox"/>
	7.) de 500 à 599						<input type="checkbox"/>
	8.) de 600 à 699						<input type="checkbox"/>
	9.) de 700 à 799						<input type="checkbox"/>
	10.) de 800 à 899						<input type="checkbox"/>
	11.) de 900 à 999						<input type="checkbox"/>
A partir de 1000 salariés = 1 électeur supplémentaire par tranche de 250 salariés	12.) de 1000 à 1249						<input type="checkbox"/>
	13.) de 1250 à 1499						<input type="checkbox"/>
	...						<input type="checkbox"/>

Chacun des électeurs désignés dans les tableaux 1 à 4 doit **apporter sa signature dans le cadre bleu** prévu à cet effet. Il certifie ainsi sur l'honneur de n'être frappé d'aucune des incapacités prévues à l'article L.713-3 du code de commerce.

LE PRESENT IMPRIME DOIT ETRE RENVOYÉ AU PLUS TARD LE **30 AVRIL 2021** A L'AIDE DE L'ENVELOPPE « T » CI-JOINTE OU PAR VOIE ELECTRONIQUE SOUS FORMAT PDF A L'ADRESSE SUIVANTE : elections@nord-isere.cci.fr

SIGNATURE OBLIGATOIRE
DE LA PERSONNE AYANT CAPACITE A ENGAGER L'ETABLISSEMENT :

NOTICE EXPLICATIVE

Préambule

⁽¹⁾ Pour les élections des membres des CCI uniquement, le droit de vote et d'éligibilité est étendu aux ressortissants des Etats hors de l'Union Européenne et de l'Espace Economique Européen.

En vertu des dispositions de l'article L.713-3-I du Code de commerce, sont assimilés à des dirigeants les personnes qui exercent dans l'entreprise des fonctions de :

- président-directeur général ;
- directeur général ;
- président ou de membre de conseil d'administration ;
- président ou de membre de directoire ;
- président de conseil de surveillance ;
- gérant ou de cogérant (y compris salarié) ;
- président ou de membre du conseil d'administration d'un Etablissement public industriel et commercial ;
- directeur d'un Etablissement public industriel et commercial.

Pour les sociétés anonymes, seuls les présidents-directeurs généraux sont inscrits d'office.

Pour les SAS, seuls les présidents sont inscrits d'office.

⁽²⁾ Etablissement siège/principal ou Etablissement secondaire/complémentaire

Identification de votre entreprise

⁽³⁾ Confirmer cette activité, sinon préciser l'activité réelle.

⁽⁴⁾ Cette mention concerne la catégorie électorale qui se rapporte à l'activité : « Commerce », « Industrie » ou « Services ».

Identification de l'électeur de droit de l'entreprise et du conjoint collaborateur des électeurs à titre personnel :

⁽⁵⁾ Pour les sociétés en nom collectif et les sociétés en commandite, indiquer sur le questionnaire le nom, le nom de jeune fille et la date de naissance de l'associé représentant unique désigné par délibération expresse prise par la société qu'elle souhaite voir figurer sur la liste électorale (*cf. article L.713-2-III du Code de commerce*)

⁽⁶⁾ En vertu des dispositions de l'article L.713-1- II-1^o-c) du Code de commerce, les conjoints des électeurs à titre personnel (marié ou pacsé) sont électeurs dès lors qu'ils sont déclarés au RCS et qu'ils collaborent à l'activité de leur époux sans autre activité professionnelle.

Désignation d'un représentant ou d'un mandataire

⁽⁷⁾ En tant que dirigeant d'une société, si vous ne souhaitez pas être électeur, vous pouvez désigner toute autre personne occupant une des fonctions mentionnées au ⁽¹⁾ ci-dessus au sein de l'entreprise. Vous pouvez également mandater un cadre dirigeant de la société occupant des responsabilités de direction commerciale, technique ou administrative au sein de l'entreprise ou de l'établissement.

Désignation des électeurs au titre des établissements secondaires ou complémentaires

⁽⁸⁾ Si vous avez un ou plusieurs établissements dans la circonscription de la CCI faisant l'objet d'une immatriculation secondaire ou complémentaire au sens de l'article L.713-1 II 2^o b) du Code de commerce, vous pouvez désigner comme représentant électeur la personne qui a le pouvoir d'engager l'établissement à l'égard des tiers. Vous pouvez également désigner en tant que mandataire une personne exerçant au sein de l'établissement des fonctions impliquant des responsabilités de direction commerciale, technique ou administrative.

⁽⁹⁾ Il peut s'agir :

- soit de la personne ayant la capacité d'engager l'établissement à l'égard des tiers (ex. directeur d'établissement ; fondé de pouvoir, ...) ;
- soit d'un représentant de l'établissement exerçant des fonctions impliquant des responsabilités de direction commerciale, administrative ou technique, mandaté par le représentant légal de l'entreprise.

Inscription des électeurs supplémentaires

⁽¹⁰⁾ Si vous employez 10 salariés ou plus, vous pouvez désigner des électeurs supplémentaires en raison du nombre total de salariés employés par votre entreprise et établissements situés dans la circonscription de la CCI (*cf. colonne de gauche du tableau qui indique les seuils d'effectifs à prendre en compte*).

Les personnes désignées comme électeurs supplémentaires doivent exercer dans l'entreprise ou dans l'établissement une des fonctions mentionnées au ⁽¹⁾ ci-contre ou toute fonction impliquant des responsabilités de direction commerciale, technique ou administrative.

Si vous êtes responsable légal ou dirigeant d'une société ou d'un EPIC, et que vous êtes déjà inscrit sur la liste électorale en qualité d'électeur de droit de l'entreprise ou d'un ou plusieurs établissements secondaires ou complémentaires, vous ne pouvez pas vous désigner vous-même comme électeur supplémentaire.

⁽¹¹⁾ Indiquez l'établissement de l'électeur : établissement siège ou secondaire situés dans la circonscription. Pour déterminer la catégorie professionnelle à laquelle appartiennent les électeurs supplémentaires, il y a lieu de considérer l'activité de leur établissement de rattachement ; dans le cas où il y a similitude d'activité entre le siège et le ou les établissements concernés, il convient de prendre en compte l'activité du siège pour déterminer la catégorie professionnelle de l'électeur.

⁽¹²⁾ Le conjoint collaborateur de l'électeur à titre personnel déjà inscrit sur la liste électorale s'impute sur le nombre total d'électeurs supplémentaires auquel a droit l'entreprise dans le cas où celle-ci a moins de 50 salariés. En l'absence de conjoint collaborateur dans l'entreprise remplissant une fonction impliquant des responsabilités de direction commerciale, technique ou administrative (*cf. Art. L.713-2-II Code de Commerce*), il est possible de désigner un mandataire (*cf. note ⁽⁷⁾ plus haut*).

Informations relatives au traitement des données personnelles

Les données personnelles recueillies dans le présent questionnaire sont intégrées dans les fichiers de la CCI Nord Isère et de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes et font l'objet d'un traitement automatisé destiné aux opérations électorales réglementaires, notamment pour établir la liste électorale et permettre le vote des électeurs par la plate-forme de vote par Internet. Dans le cadre de ce traitement, ces données seront communiquées aux prestataires qui assurent, pour le compte des CCI, la mise en œuvre et le fonctionnement de la plate-forme de vote par Internet ainsi que l'envoi des instruments de vote aux électeurs par voie postale ou électronique.

Certaines données personnelles des électeurs figurant sur la liste électorale et nécessaires au vote par Internet sur la plate-forme électronique ne figureront pas sur les listes électorales mises à disposition du public dans les conditions prévues au Code de commerce. Il s'agit de la date de naissance, qui est une donnée indispensable au moment de l'identification et de l'accès à la plateforme de vote, de l'adresse mail personnelle ou nominative professionnelle et numéro de téléphone mobile personnel ou nominatif professionnel, ces deux dernières données étant nécessaires si vous souhaitez recevoir les instruments de vote par mail ou par SMS.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par le Règlement général des données personnelles du 27 avril 2016, vous pouvez accéder à vos données à caractère personnel et les faire rectifier. Toutefois, vous ne pouvez pas exercer votre droit d'opposition à leur traitement dans le cadre des opérations électorales réglementaires.

Les données personnelles recueillies, à l'exception de la date de naissance, sont susceptibles d'être utilisées par la CCI pour vous adresser des messages d'incitation au vote par courrier, mail ou SMS. Vous avez la possibilité d'exercer votre droit d'opposition à ce traitement en cochant cette case

Je ne souhaite pas recevoir des messages d'incitation au vote par courrier, mail ou SMS

Les données recueillies serviront également à la mise à jour du fichier des entreprises de la CCI qu'elle gère conformément aux dispositions du Code de commerce dans le cadre de l'exercice de ses missions (événements, information d'offres d'accompagnement, enquêtes, etc.). Vous avez la possibilité d'exercer votre droit d'opposition à ce traitement en cochant cette case

Je ne souhaite pas recevoir des informations sur les événements, activités et services des CCI de la région Auvergne-Rhône-Alpes